

De :

Envoyé : lundi 15 avril 2024 17:35

À :

Cc : 'urbanisme@st-maximin.fr' <urbanisme@st-maximin.fr>

Objet : TR: Enquête publique modification 3 / A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Le dossier est bien en ligne : <https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>
Sous l'avis d'enquête publique de la modification n°3 du PLU.

Bien cordialement,

Eve PIEGELIN

Responsable du Service Urbanisme

Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

e.piegelin@st-maximin.fr

04-94-86-50-10

<https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>



De :

Envoyé : lundi 15 avril 2024 17:04

À :

Cc : 'urbanisme@st-maximin.fr' <urbanisme@st-maximin.fr>

Objet : RE: Enquête publique modification 3 / A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Bonjour Monsieur,

Un problème technique indépendant de notre volonté fait que le dossier n'est pas en ligne, je vous envoie le lien dématérialisé :

<https://we.tl/t-61T3RnDpnz>

Nous vous accueillons aussi au service urbanisme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Le commissaire enquêteur assure aussi ses permanences notamment lundi prochain l'après-midi.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement,

Eve PIEGELIN

Responsable du Service Urbanisme
Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

e.piegelin@st-maximin.fr

04-94-86-50-10

<https://st-maximin.fr/services-municipaux/urbanisme/>



De : Urbanisme Saint-Maximin <urbanisme@st-maximin.fr>

Envoyé : lundi 15 avril 2024 14:54

À : 'Eve Piegelin - Mairie St-Maximin' <e.piegelin@st-maximin.fr>

Objet : TR: Enquête publique modification 3 / A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

De :

Envoyé : lundi 15 avril 2024 14:42

À : urbanisme@st-maximin.fr

Objet : Enquête publique modification 3 / A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Bonjour,

L'arrêté municipal du 15 mars 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLU de Saint Maximin précisait que les pièces du dossier seraient consultables sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête publique qui s'est ouverte le lundi 15 avril 2024 à 9h.

Or, l'examen du site internet de la commune ce jour 15 avril 2024 à 14h30 fait apparaître que le dossier d'enquête publique n'a pas été mis en ligne, ce qui constitue en soi un vice de procédure.
Comme l'attestent les captures d'écran en pièces jointes, les seules pièces mises en ligne sont les délibérations liées à cette procédure, l'arrêté et l'avis d'enquête publique.

A peine débutée, la procédure d'enquête publique initiée par Mr Decanis est donc déjà viciée....

Je vous remercie, monsieur le Commissaire-Enquêteur, de prendre note de la présente observation.

Mr Jean Pierre